



## COMMISSIONS INTERMINISTÉRIELLES CHARGÉES DU DÉDOMMAGEMENT DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LA LIBÉRATION DES SITES DU PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président des Commissions Interministérielles chargées du dédommagement des personnes affectées par la libération des sites d'accueil des divers projets du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) communique :

Il est rappelé à l'attention de toutes celles et de tous ceux dont les fonds de terres et biens immeubles sont impactés par les divers projets du PAG et qui n'ont pas encore perçu leurs indemnités de dédommagement à ce jour, qu'ils sont invités, dès réception du présent communiqué, à se rapprocher du Secrétariat des Commissions, situé à Fidjrossè dans la deuxième rue à gauche, après l'église Saint François d'Assises venant des pavés de Calvaire, pour les formalités subséquentes.

L'administration foncière et domaniale ainsi que les autorités préfectorales et communales sont avisées pour apporter les appuis nécessaires à l'obtention des actes présumptifs de propriété aux personnes affectées le cas échéant.

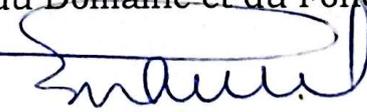
En tant que de besoin, le numéro de téléphone **0163473060** est disponible pour l'assistance nécessaire.

Le Président des Commissions Interministérielles chargées du dédommagement des personnes affectées par la libération des sites d'accueil des divers projets du Programme d'Action du Gouvernement (PAC) compte sur la parfaite collaboration des personnes concernées.

Fait à Cotonou, le **10 FEV 2025**



Pour le Président et PO,  
Le Directeur général de l'Agence nationale  
du Domaine et du Foncier

  
**Victorien D. KOUGBLENOU**

